



Assemblée plénière du 11 octobre 2016

**Projet d'avis sur les orientations retenues pour le
calcul des dotations de fonctionnement aux
établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ)
pour 2017**

Comment le CESER peut-il envisager d'émettre un avis positif ?

Nous partageons l'analyse contenue dans le projet d'avis :

« Le CESER veut d'abord souligner le fait d'avoir été saisi le 30 septembre, pour un vote du Conseil régional prévu le 13 octobre. Ce délai est très court » (sic).

« Le CESER regrette que les autres programmes à destination des lycées (Plan Pluriannuel d'Investissement, Programme Pluriannuel de Maintenance, l'Agenda d'Accessibilité programmée, les projets culturels et éducatifs, etc.) ne soient pas présentés à cette occasion » (sic).

« Aucune comparaison n'est fournie avec les dotations consolidées des deux anciennes régions en 2016 » (sic).

« Le CESER tient à souligner que la prise en compte des fonds de réserve disponibles dans le calcul de la dotation n'est pas une solution pérenne, et que les dotations à l'avenir devront continuer à répondre aux besoins des établissements » (sic).

Concernant « la révision de plusieurs politiques d'achat..., pour le CESER, il semblerait pertinent de n'utiliser cet outil qu'avec prudence pour d'autres fournitures, en particulier la restauration... (sic). »

En conséquence:

*« Globalement », le **groupe CGT au CESER émet un avis (~~positif~~) négatif** « sur les orientations présentées, » et « Il soutient l'idée de solliciter les deniers régionaux avec intelligence » (sic).*